

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_053

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 20h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AFFECTATION RESULTATS
BUDGET ANNEXE COTTAVOZ 2022**

Date de la convocation : mercredi 15 mars 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON-MARTIN, Christine SOURIS à Christiane BROTTO SIMON, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Denis BLANQUET à Maryline ZANNA, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Cédric MOREL à Evelyne LABRUDE, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO,</p>
---	---

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE COTTAVOZ				
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	133 350,96 €	75 000,00 €	58 350,96 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 348 751,55 €	4 095 208,80 €	2 746 457,25 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	3 519,61 €	0,00 €	-3 519,61 €
	Report en section d'investissement	218 538,05 €	0,00 €	218 538,05 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		1 704 160,17 €	4 170 208,80 €	2 466 048,63 €
RESTES A REALISER		20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	136 870,57 €	75 000,00 €	-61 870,57 €
	SECTION INVESTISSEMENT	1 587 289,60 €	4 095 208,80 €	2 507 919,20 €
TOTAL CUMULE		1 724 160,17 €	4 170 208,80 €	2 446 048,63 €
EXCEDENT			2 446 048,63 €	

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	DEBILITANT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE COTTAVOZ	SOLDE DES RESTES A REALISER	DEPENSES PRIORITAIRES EN COMPTES POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2022		RESTES A REALISER 2022		
			Equation		
INVEST	-218 538,05 €	2 746 457,25 €	20 000,00 €	-20 000,00 €	2 507 919,20 €
FONCT	-3 519,61 €	-58 350,96 €	Recettes		61 870,57 €
			0,00 €		

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	2 527 919,20 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	61 870,57 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 038-200040111-20230404-23_24-BF



La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORMÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 mars 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT

